# L'ABEILLE

—DE LA—

# NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

| | |
|---|---|
| Un An | $3 00 |
| Six Mois | 1 50 |
| Quatre Mois | 1 00 |

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

# L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville


## VENTES A L'ENCAN

## J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 71 663 succession de Constance et John M. Lecraie, ledit ordre daté et signé le 22 octobre 1903, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans MERCREDI le 25 novembre 1903, la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Un lot de terre à Pain courtville, paroisse Assomption, borné du côté ouest à la Bayou Lafourche par le lot de C. J. Savoy et du côté mesurant 60 pieds de face au chemin public à Brule St Vincent, sur une profondeur de 190 pieds, plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations. Acquis, livre des transferts 31, folio 662 et seq. 2°. Un lot de terre à Paincourtville, paroisse Assomption mesurant 70 pieds au chemin public à Brule St Vincent, sur une profondeur de deux arpents et demi, plus ou moins, entre lignes parallèles, borné sur la façade ou le côté ouest par la branche Brûlé St Vincent sur le côté nord par le lot autrefois appartenant à Urbin Gervais, à l'est par la terre de Mme H. C. Blanchard et au sud par le lot de Scott Lewis ensemble avec sept petites maisons de résidence, améliorations, etc. Acquis livre des transferts 41, fol. 198 et seq. 3. Un lot de terre dans la paroisse Lafourche mesurant un demi arpent au chemin public sur un arpent de profondeur dudit chemin entre lignes parallèles, avec réservation du lot mis de côté et maintenant occupé par l'Ecole publique. Acquis livre des transferts 27, folio 277. Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO, Encanteur,
Bureau 503 rue Baronne.

25 oct—25—nov 1 8 15 22 25

**Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",**
**Bureau 312 Bâtisse Hennen**

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.
Venez nous Consulter pour Renseignements.
3 sept—3m—mar jeu dim

## Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Simple à un Etage, avec Mansardes, 914 N. Roman.

Entre les Rues St Philippe et Dumaine, Joseph Fortier et als vs Ferdinand Fortier et als.

No 71,006—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 1er décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1903 et signé le 26 octobre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, St Philippe et Derbigny, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Ant. Abat, notaire en cette ville, lequel lot mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, s'élargissant 6 pieds 7 pouces, à une profondeur de 67 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond, à deux étages, contenant dans les deux bâtisses 8 chambres cabinet, deux citernes, etc., et désigné par le No 914 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée et la police transférée. L'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire aux frais de l'acquéreur, lequel doit assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus de son enchère, et devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Waldo, avocat.

31 oct—31—nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons cottages simples dans le Quatrième District

No 2010 rue Sixième, entre les rues Rempart et Saratoga, et 2011 rue Première, entre les rues Rempart et Saratoga.

Peter Windstein vs George Smith et als.

No 71,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 19 novembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 octobre 1903 et signé le 16 octobre 1903, par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Rend Rempart et Saratoga, désigné par la lettre A sur le No 9, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, daté le 27 mars 1861, et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles, les améliorations comprenant un cottage simple en bois désigné par le No 2010 rue Sixième et contenant 4 chambres, galerie de côté, citerne, hangar, etc. Une bonne résidence ou un placement de rapport.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Philippe, Saratoga et Sud Rempart, désigné par le No 18 sur un plan fait par A. Kneip, daté le 13 septembre 1852 et mesurant 30 pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de 86 pieds 8 pouces et façade sur une allée de 10 pieds de largeur commune audit lot et autres. Les améliorations sont désignées par le No 2011 rue Première et contenant 4 chambres, galeries sur la façade et le côté, citerne, hangar, etc.

Dans un bon voisinage et en demande par de bons locataires.

Conditions—1/3 en plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un an devant être représentée par des billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans après la date portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Valentine J. Stentz, notaire aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 19

## Geo. G. Friedrichs.

ANNONCE JUDICIAIRE

En vertu d'un ordre à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans le procès No 339 succession de H. M. et L. M. Hyams, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le 17me jour de novembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir : La moitié indivis du S. W. 1/4 du N. W. 1/4 de la section 15, comté 3 S. R. 5 E, contenant 20 acres et située dans la paroisse Avoyelles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 17

## VENTES A L'ENCAN.

## Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE
Une étendue de Terre de Valeur au-dessous d'Alger.
Succession de Louise E. Sturm.
No 68,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 19 novembre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine étendue ou portion de terre désignée comme partie des lots Nos Dix et Onze propriété de plantation située dans le cinquième district de cette ville étant l'arrière portion de l'étendue originale acquise par George F. Sturm de L. J. Dunino et femme le 29 avril 1856, titre enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 71, folio 192, ayant une largeur d'un arpent et demi commençant à peu près 2575 pieds de la courbe la plus basse du fleuve Mississipi sur 2,500 pieds du centre de la Levée le long des lignes supérieures et inférieures des propriétés de Pace et de Leonhardt, de la s'étendant en profondeur entre les lignes vers le fond à peu près de 5023 pieds des terres de Wm H. Seymour, ou ses représentants, comme il est démontré d'après le plan de Deney à Waddill, voyers et ingénieurs civils, daté le 15 mars 1902, enregistré dans les procédures No 13,065 Cour de Circuit des E. U. pour le District Est de la Louisiane, aussi d'après le plan dudit District approuvé par Wm H. Seymour président du Jury de police, Paroisse d'Orléans, rive droite, et Charles Cnens Lewis I. C. et voyer le 1er février et le 1er mai 1870, déposé en l'étude de Wm H. Seymour, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges là dessus y appartenant ou en dépendant.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant faire en dépôt le 0|0 comptant au moment de l'adjudication. A cette vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, 612 rue Iberville, aux frais de l'acquéreur.

Wm H. Seymour, Felix J. Dreyfous, avocats.

15 oct—15 18 25 — nov 1 15 18 à date

COTTAGE DOUBLE DE CHOIX.

UNE DES PRINCIPALES AVENUES D'ALGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret Glennon (veuve James Donely).

No 71,419—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH—Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—Le JEUDI, 12 novembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre émané, daté et signé le 6 octobre 1903 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'enchère publique—

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 42 borné par les avenues Pacifique et Elmire, les rues Thayer et Peter, ledit ilet numéroté est également désigné par le No 4, par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849, et est désigné par la lettre D; ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété, la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 a date

**Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd."**
**Bureau 312 Bâtisse Hennen.**

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.
Venez nous Consulter pour Renseignements.
3 sept—3m—mar jeu dim

## W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU RECEVEUR.

BIEDENHARN-BURNETT CANDY CO., LTD.

No 71 727—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, encanteur, VENDREDI le 20 novembre 1903, à 11 heures A. M., sur les lieux No 509 avenue des Champs Elysées, entre les rues Chartres et Decatur, en vertu de et conformément à un ordre rendu et signé en cour ouverte le 6 novembre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile du District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'enchère publique en bloc et comme (a going concern), les affaires et la clientèle de la Biedenharn Burnett Candy Co, dernièrement conduite par elle. Les dites affaires consistant de marchandises, comptes courants à chevaux, 1 mulet, 4 wagons, harnais, machines, coffre, pupitres, installations, d'après l'inventaire enregistré, dans l'affaire ci-dessus à l'exception des comptes à recevoir lesquels sont garantis.

Conditions—Comptant. Livraison immédiate.

Lawrence A. Biedenharn, receveur.

Gus Leonie, avocat.

8 nov—8 15 20

## Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Premier District, Cottages Simples de quatre chambres No 641 rue Sud Rocheblave entre les rues Perdido et Gravier

Dans l'affaire de la Succession de Mme Peter Paul Savo.

No 71 463—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR RENNYSON & RUFER, Encanteurs—A leurs propre Bourse, à l'encognure des rues Carondelet et Perdido à midi, MERCREDI le 25 novembre 1903, en vertu d'un ordre daté et signé le 23 octobre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, etc., situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 575, borné par les rues Rocheblave, Perdido, Gravier et Dorgenois, désigné par le numéro 12 et mesurant 30 pieds de face à la rue Rocheblave sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir : 172 pieds 5 pouces 2 et 2/3 lignes sur le côté vers la rue Perdido et 172 pieds 8 pouces et 3 lignes plus ou moins de profondeur sur l'autre ligne de côté séparant ledit lot du lot No 13.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 0|0 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente. L'acte de vente pardevant James J. Wolfe, notaire aux frais des acquéreurs.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

20 oct—25—nov 1 8 15 22

## VENTES A L'ENCAN.

## Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Splendide occasion d'acquérir une Fabrique de Brosses, installée.

The Parkersburg Mill Co., of Parkersburg, W. Va. et als vs C. F. Latzner Manf'g Co., Ltd.

Cour Civile de District—Division E—No 71,870.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—LUNDI le 16 novembre 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux No 608 rue Tchoupitoulas il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 octobre 1903 par l'Hon. Juge John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir :

Tous les outils, machines, machine à gaz, le stock en main, meubles de bureau, coffre-fort, etc., dans lesdits lieux, toute la propriété ci-dessus devant être offerte en bloc, et au lots et le prix moyen le plus élevé accepté — Conditions comptant—Henry L. Bergey, receveur — Edgar M. Cahn, avocat.

4 nov—4 8 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Excellente pour Placement dans le Quatrième District

Emplacement splendide pour commerce et demeure No 3009 rue Tchoupitoulas, entre les rues Septième et Huitième.

Cottage simple 414 et 416 rue Huitième et cottage double Nos 418 et 420 rue Huitième, entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas.

Cottage simple en briques No 2418 rue Tchoupitoulas et le cottage double en briques Nos 2620 et 2622 rue Tchoupitoulas.

Succession d'Elizabeth Hammel.

No 71,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Septième, Huitième et Fatou, désigné par le No 10 sur un plan dressé par C. A. Bedim, daté le 26 avril 1849 déposé par le No 91 parmi les archives de J. B. Beard, ancien notaire, lequel lot mesure vingt pieds cinq pouces et une ligne et 3/5 à la rue Tchoupitoulas, cent quarante trois pieds quatre pouces et 3/5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No deux, cent quarante sept pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt pieds de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et galerie avec cinq chambres au premier étage, aussi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour a deux citernes la maison est bien louée et rapporte $25 00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'ilet No 8, borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas (anciennement Levée) et St Thomas (anciennement Fatou), lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur les profondeurs suivantes. Le lot No cinq de cent deux pieds deux pouces sur la ligne de côté borné par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No 6, et dix neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond; et le lot No six de cent un pieds un pouces sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds, deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414 416 et 418 420 rue Huitième Nos 414 416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres, citerne etc., et se loue $7.00 par mois. Nos 418 420 est une résidence double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7.00 par côté.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans ledit quatrième district de cette ville, désignés par les Nos quatorze et quinze, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Water, sur un plan fait par L. H. Pilié voyer, le 21 octobre 1859, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire, sur un plan No 282 déposé parmi les archives de T. Goyol, ancien notaire, lesquels lots mesurent chacun vingt-cinq pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur suivante. Lot No 14, quatre vingt dix pieds, onze pouces et trois lignes, sur la ligne de côté le plus près de la rue Troisième, et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces, sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de largeur dans le fond, et le lot No 15, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 2618 et 2620 2622, rue Tchoupitoulas, No 2618 comprenant un joli et substantiel cottage en briques en bonne condition, et contenant galerie sur la façade, vestibule, cinq chambres et hangar fermé, etc., et se loue pour $10 par mois.

Nos 2620 2622 comprenant un joli cottage double en briques ayant de chaque côté, trois chambres, aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $8 par côté et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, stipulant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes d'Etat pour l'année courante [1903] devant être assumées par les acquéreurs au delà et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication. Les actes de ventes devant contenir les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., et devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 20—nov 1 8 15 19

**Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd".**
**Bureau 312 Bâtisse Hennen.**

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.
Venez nous Consulter pour Renseignements.
3 sept—3m—mar jeu dim

## J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District—Cottage Double, Nos 1918 et 1920 rue St Antoine—Dans l'affaire de la Succession d'Alexandre Means.

No 71 488—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Common—JEUDI le 12 novembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté et signé le 8 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division C agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, etc., situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 909 borné par les rues Prieur Johnson, Annette et St Antoine, ledit lot est désigné par la lettre E et mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 12

## VENTES A L'ENCAN.

## Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

# VENTE EN PARTAGE.

# Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux.

No 1233 Rue Huitième.

Encognure Chestnut.

# La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième.

# La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir,

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crête.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal.

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville,

Mesurant 200 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 132 pieds.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois à deux étages en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et galerie avec cinq chambres au premier étage, aussi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour a deux citernes la maison est bien louée et rapporte $25 00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'ilet No 8, borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas (anciennement Levée) et St Thomas (anciennement Fatou), lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur les profondeurs suivantes. Le lot No cinq de cent deux pieds deux pouces sur la ligne de côté borné par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No 6, et dix neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond; et le lot No six de cent un pieds un pouces sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds, deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414 416 et 418 420 rue Huitième Nos 414 416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres, citerne etc., et se loue $7.00 par mois. Nos 418 420 est une résidence double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7.00 par côté.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans ledit quatrième district de cette ville, désignés par les Nos quatorze et quinze, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Water, sur un plan fait par L. H. Pilié voyer, le 21 octobre 1859, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire, sur un plan No 282 déposé parmi les archives de T. Goyol, ancien notaire, lesquels lots mesurent chacun vingt-cinq pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur suivante. Lot No 14, quatre vingt dix pieds, onze pouces et trois lignes, sur la ligne de côté le plus près de la rue Troisième, et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces, sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de largeur dans le fond, et le lot No 15, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprenant les numéros 2618 et 2620 2622, rue Tchoupitoulas, No 2618 comprenant un joli et substantiel cottage en briques en bonne condition, et contenant galerie sur la façade, vestibule, cinq chambres et hangar fermé, etc., et se loue pour $10 par mois.

Nos 2620 2622 comprenant un joli cottage double en briques ayant de chaque côté, trois chambres, aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $8 par côté et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, stipulant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes d'Etat pour l'année courante [1903] devant être assumées par les acquéreurs au delà et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication. Les actes de ventes devant contenir les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., et devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 20—nov 1 8 15 19

**Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd".**
**Bureau 312 Bâtisse Hennen.**

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.
Venez nous Consulter pour Renseignements.
3 sept—3m—mar jeu dim

## Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari

No 70,904—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

No 1. Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Castel, Alexander, Murat et Douane, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan de Hedin & Schlarbaum, architectes, daté le 17 novembre 1853 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble, plus ou moins, cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant lesdits lots de la balance dudit ilet, qui est d'une forme irrégulière.

No 2. Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bell, (anciennement St John) White (ou Sixième) et Crête (ou Septième) désignés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Roebe à Richard P. Stockler passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis lesdits lots mesurent comme suit :

Lot No "Trois" formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux, et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue White (ou Sixième).

Lot No "Quatre" mesure quarante pieds huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième), vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du No Cinq.

Lot No "Cinq" mesurant quarante deux pieds, huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième), vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No "Six" formant l'encognure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur et façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bell, White et Crête désignés par les lettres A et B sur un certificat d'arpentage par Chas. G. De l'Isle, C. E., daté le 17 octobre 1903, et mesurant comme suit : Le lot A formant l'encognure des rues Esplanade, Crête et Bell, mesurant 56 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, cent dix pieds, 11 pouces et quatre lignes à la rue Crête, soixante huit pieds, un pouce sur la rue Bell, et une profondeur de cent quarante un pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers la rue White les mesure plus ou moins.

Le lot B dans le même district, et ilet est contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent trente sept pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue Crête de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue White de deux cent treize pieds neuf pouces et sur sa ligne du fond il a une largeur et façade de cent soixante cinq pieds quatre pouces et une ligne sur la rue Bell, les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprenant une grande et imposante résidence connue comme le No 2712 avenue de l'Esplanade, la bâtisse contenant galeries sur la façade et le sud, chambre à bain grand vestibule au centre à chaque étage et à quelques vingt chambres et vastes terrains. La maison est dans un voisinage charmant et gâ des rues pavées et est à proximité aux lignes de chars etc.

No 4. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 187, borné par les rues Sixième, Septième, Chestnut et Coliseé et mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Chestnut sur cent trente six pieds de profondeur et façade à la rue Sixième entre lignes parallèles. Ladite portion de terre formant l'encognure des rues Sixième et Chestnut. La propriété sera vendue sujette au bail expirant le 15 mars 1904, au